



RÉGION WALLONNE

DIRECTION GENERALE
DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Namur, le

20 JUIN 2006

OFFICE WALLON DES DECHETS

Direction des Infrastructures
de Gestion des Déchets

Unité hydrocarbures – Citernes à mazout

RECOMMANDE + AC

TECHNICUVE sprl
Monsieur JM BURNOTTE
Burgstrasse, 24
4750 BUTGENBACH

Vos références : 035/2006

Nos références : DF/dé/SDR/S2006:17822

**Objet : Agrément en qualité d'expert en installation de stockage
Contrôle efficacité des dispositifs « Stage One » et « Stage Two »**

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous confirmer qu'en qualité d'expert dans la discipline « installation de stockage », vous êtes habilité à réaliser le contrôle du bon fonctionnement « Stage One et Stage Two » conformément à la législation en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur général,

R. FONTAINE, Dr. Sc.

Agent traitant : D. FONDAIRE – Attachée - ☎ 081/33.61.17. – d.fondaire@mrw.wallonie.be

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE



Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement

Adresse générale : Avenue Prince de Liège 15, B-5100 Namur • Tél. : 081 33 50 50 • Fax : 081 33 51 22
www.wallonie.be • N° Vert : 0800 11 901 (informations générales)